



NOTE DE PRÉSENTATION DU BP 2019 DE MACS

ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

BP 2019

Les grandes orientations du budget 2019 de MACS sont :

1. Une maîtrise notable des charges de fonctionnement
2. L'optimisation des recettes
3. Un très fort niveau d'investissement

La note de présentation du BP 2019 est découpée en trois parties :

I-Présentation du budget principal

II-Gestion de la dette

III-Présentation des budgets annexes

En 2019, MACS disposera d'un budget principal et de 18 budgets annexes. Deux budgets annexes de zones d'activités économiques (ZAE) sont créés en 2019, le budget de la ZAE de Saubusse et le budget de la ZAE de boullins à Josse.

I – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019



ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Recettes :

En 2019, les recettes de fonctionnement consolidées sont évaluées à 37,8 M€, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018.

- Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Depuis 2018, pas de nouvelles tranches de redressement des comptes publics, une réforme de la dotation d'intercommunalité est inscrite dans la loi de finances pour 2019 :

« Cette réforme prévoit de rénover l'architecture de la dotation afin d'en simplifier le fonctionnement, d'assurer une certaine prévisibilité des attributions individuelles, de maîtriser l'augmentation annuelle du montant global et d'améliorer l'efficacité des critères de répartition ».

Cela se traduit par une enveloppe unique pour l'ensemble des EPCI, recentrage sur les critères du coefficient d'intégration fiscale et potentiel fiscal, introduction du critère revenu/habitant.

Le montant de la dotation d'intercommunalité devrait augmenter avec pour financement l'écrêtement de la dotation de compensation des EPCI pour lequel nous ne connaissons pas encore le pourcentage de la baisse en 2019 (pour mémoire -2,09 % en 2018)

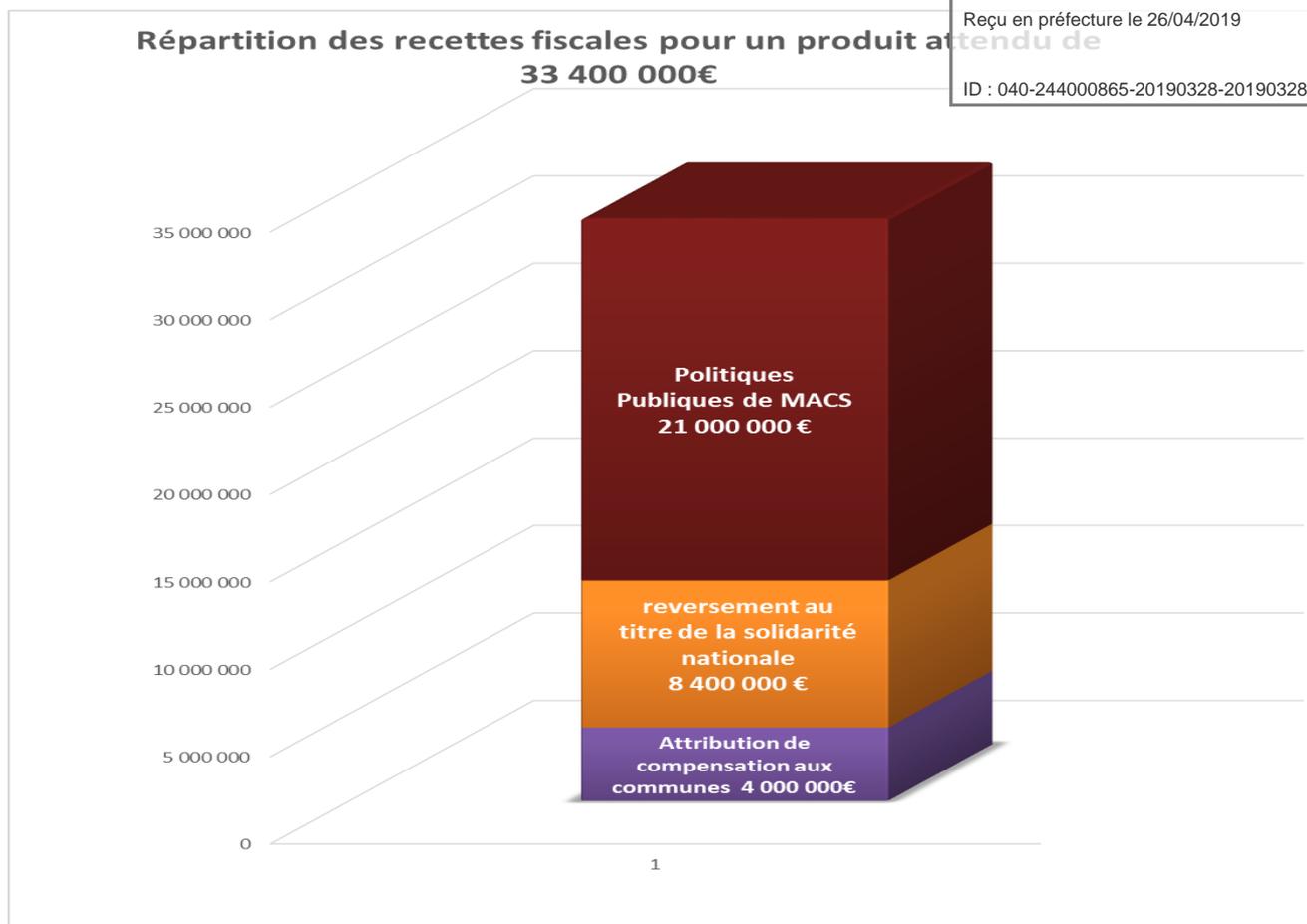
Ainsi pour 2019, nous tablons sur une DGF équivalente à 2018, soit 2,6 M€.

- Fiscalité

Une recette de 33,4 M€ est attendue pour l'année 2019 pour la fiscalité en tablant sur une hypothèse d'augmentation des bases de 2,5 % (correspondant à la revalorisation nominale prévue en loi de finances de 2,2 % et une variation physique de 0,3 %).

Ces recettes fiscales ne représentent pas une disponibilité globale pour MACS puisque 8,4 M€ sont reversés au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 4 M€ au titre des attributions de compensation (AC).

La recette fiscale disponible pour porter les politiques publiques de MACS s'établira donc à 21 M€ en 2019, soit 62,8% du produit perçu.



Ces données sont conditionnées par le fait qu'en 2019 MACS ne soit toujours pas concernée par le prélèvement au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

- Fiscalité économique :

La recette prévisionnelle est estimée à 13,4 M€.

Pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), le taux est actuellement de 26,29 % ; il est proposé de faire évoluer le taux à 26,90 %, comme cela avait été envisagé en 2018.

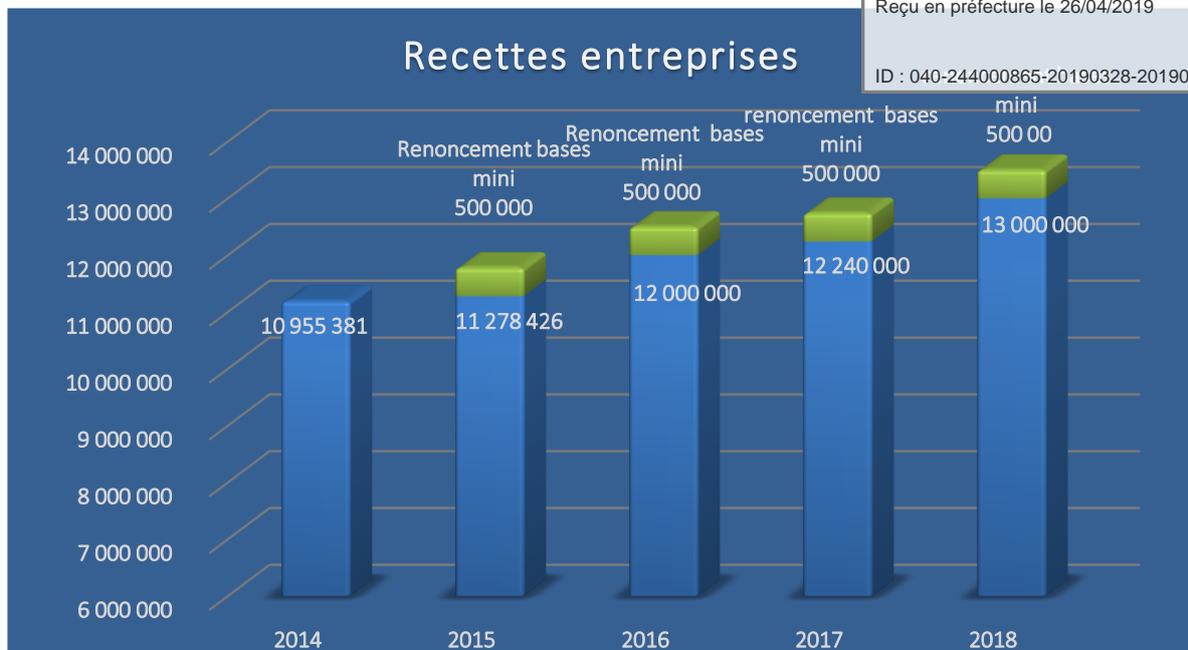
L'augmentation de la CFE est liée à une augmentation du taux de taxe d'habitation et de taxes foncières. Il n'est pas prévu en 2019 de faire évoluer ces taux, mais il est possible pour MACS d'avoir recours à la majoration spéciale du taux de CFE comme en 2018.

Ce recours est possible si le taux de CFE de l'établissement est inférieur au taux moyen national constaté en 2018 et si le taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières est supérieur au taux moyen national constaté. Ces informations ont été communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), le taux de CFE majoré à ne pas dépasser pour 2019 est de 26.43%.

Il est donc proposé au conseil communautaire un taux de CFE pour 2019 de 26.43%, le produit prévisionnel de CFE est estimé à 8,6 M€.

Pour rappel, la loi de finances de 2018 avait prévu que les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 € sont exonérés du paiement de la CFE minimum ainsi que des droits additionnels (CCI, chambre de métiers et de l'artisanat). La mesure n'entre en vigueur qu'en 2019 après fiabilisation du processus de récupération automatique du montant du chiffre d'affaires. Les collectivités locales et chambres consulaires perçoivent une compensation versée par l'Etat.

Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), le produit devrait s'établir à 3,6 M€, si l'on tient compte des données communiquées par les services fiscaux. Les IFR sont d'un montant de 320 K€, sensiblement équivalent à 2018, et la TASCOT s'élèvera à 830 K€ également équivalentes à 2018.



- Fiscalité ménages :

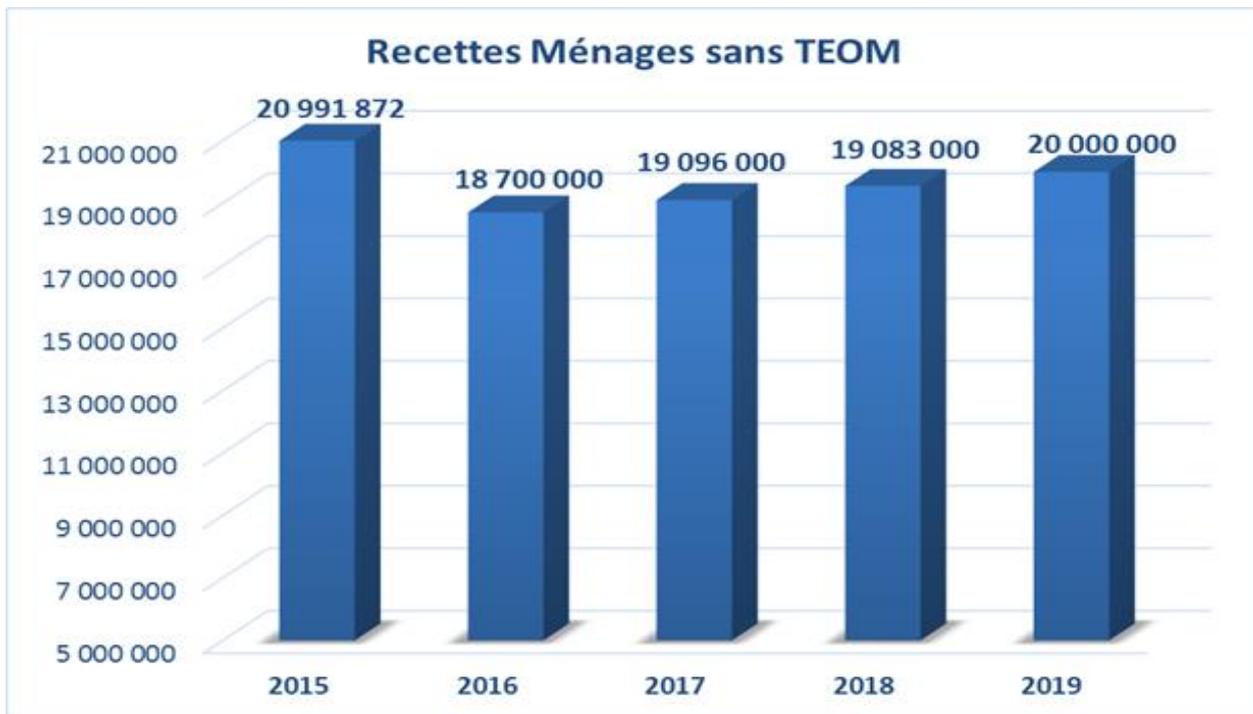
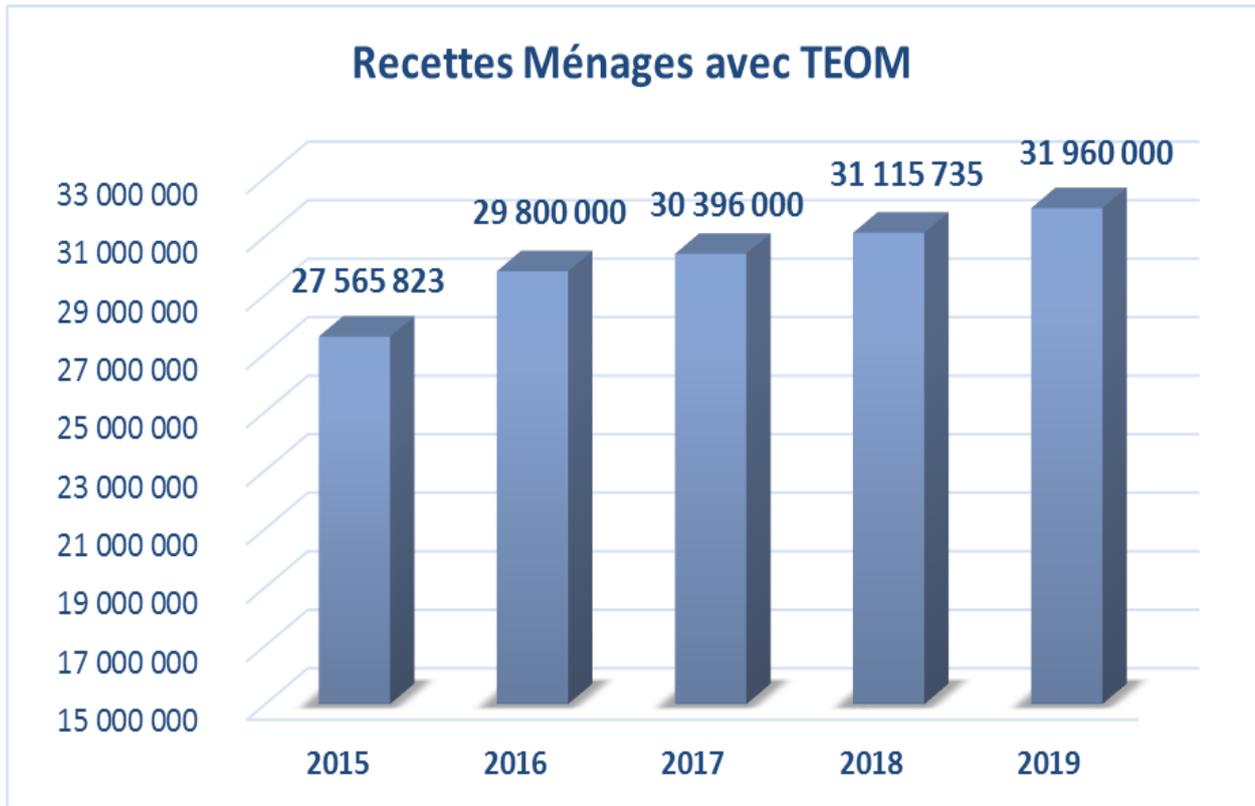
La recette prévisionnelle est estimée à 20 M€

TAXES	Pour mémoire Taux 2018	Proposition de taux 2019
Taxe d'Habitation	9,67%	9,67%
Taxe Foncière Bâti	4,66%	4,66%
Taxe Foncière non bâti	16,23%	16,23%
TEOM	11,21%	11,21%



ÉVOLUTION DES RECETTES LIÉES À LA FISCALITÉ MÉNAGES ENTRE 2015 ET 2019

ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF



B- Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019



ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF

En 2019, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 37,8 M€. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui sera ajusté lors du vote du budget primitif 2019.

La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement permet à MACS de dégager une forte capacité d'autofinancement pour la section d'investissement. Ainsi, en 2019, l'autofinancement prévisionnel hors affectation du résultat est estimé à 5,2 M€.

- Les charges à caractère général

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage.

Le chapitre évolue de 1,9 % en 2019, ce qui représente une dépense de 2,8 M€. Les évolutions se font sur les postes des fluides, carburants, fournitures de voirie et l'entretien de la voirie (enrobé et entretien des zones d'activité communautaires).

- Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel progresseront de 3 % ; elles sont évaluées à 5,8 M€.

Cette hausse est liée notamment à la réforme du RIFSEEP et à l'introduction d'une part variable liée au présentisme et à l'atteinte des objectifs, ainsi qu'à la création d'une indemnité de départ volontaire destinée aux agents désirant quitter définitivement la fonction publique.

Les dépenses de personnel sont impactées par la reprise du dispositif PPCR, suspendue en 2018 et dont les effets reprennent en 2019 en augmentant le traitement de base des fonctionnaires. L'assiette de cotisation retraite devient plus importante.

Enfin, le projet de budget intégrera deux dépenses nouvelles : la création d'un poste de responsable de la prévention des risques professionnels et d'un poste venant renforcer l'équipe technique de la direction informatique.

Néanmoins, en 2019, les charges de personnel représenteront 15,44 % des charges de fonctionnement

- Les reversements aux communes et à l'Etat

Ainsi, concernant les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation), les montants diminuent en fonctionnement, compte tenu de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est déroulée le 18 mars 2019. Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est de 4,2 M€. Pour rappel, en 2019, entrera en vigueur le pacte financier et fiscal voté en 2017.

- Les charges de gestion courante

Elles resteront stables en 2019, voir le détail dans le tableau ci-dessous



Organismes	2016	2017	2018	2019
Conservatoire des Landes	730 155	760 000	800 000	801 000
IGECOM 40	22 800	22 800	23 000	23 000
ADACL	13 500	15 500	15 500	15 500
GIP Littoral	13 500	13 500	13 500	14 000
Syndicat mixte Landes Océanes	96 000	123 450	95 000	66 600
Syndicat mixte Atlantisud	247 698	270 000	360 000	300 930
Syndicat mixte Pédebert	19 000	20 910		15 600
Contributions EPFL	555 000	560 000	740 000	740 000
Subvention CIAS	900 000	930 000	930 000	1 105 000
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV	20 000	20 000	10 000	
Subventions aux associations	610 000	1 455 000 (dont Office de Tourisme intercommunal : 780 000€)	1 478 300 (dont office de tourisme intercommunal : 887 000 € de subvention de fonctionnement + 40000 € de subvention exceptionnelle)*	1 608 000

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes

Elles resteront stables en 2019 et s'élèveront à environ 2,1 M€. Ces participations concernent les budgets annexes transport, Aygueblue, pôle culinaire et déchets-environnement.

- budget pôle culinaire : 12 200 € ;
- budget Aygueblue : 1 554 879 € ;
- budget transport : 221 716 € ;
- budget déchets-environnement : 354 830,04 €.

La subvention d'équilibre au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est en hausse ; elle est essentiellement liée à une forte baisse d'activité (beaucoup de concurrence sur ce secteur), à une augmentation de la prise en charge des inter-vacations, et à la mise en place du RIFSSP.

- Les intérêts de la dette



Malgré la souscription d'un emprunt de 2,6 M€ en 2018 à taux fixe 1,55 % sur 18 ans pour le financement d'un programme voirie et de l'extension du siège de MACS, les intérêts seront en diminution en 2019 (700 K€) du fait du désendettement de MACS ces trois dernières années et du réaménagement de la dette opérée en 2017.

- Les charges exceptionnelles

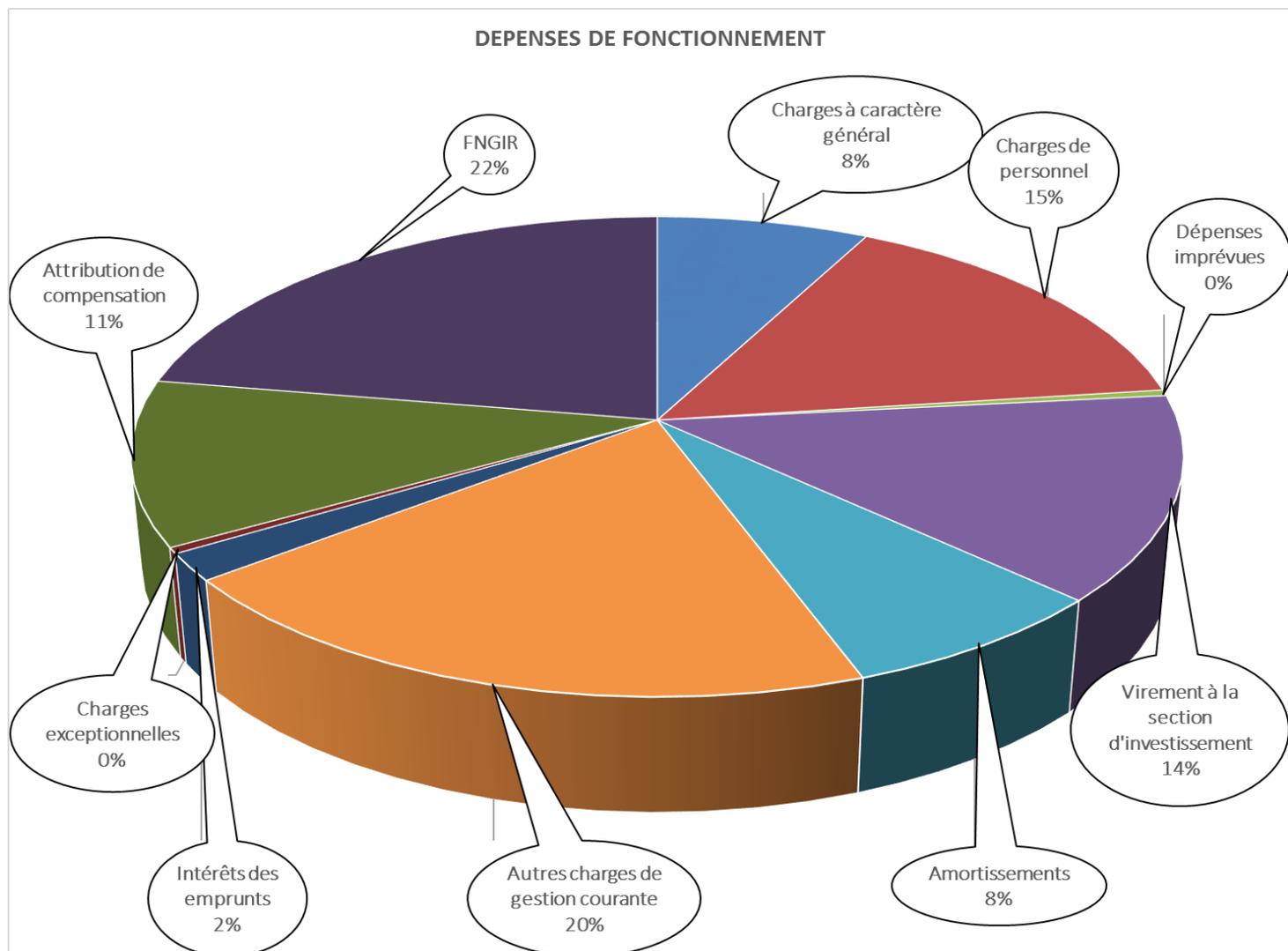
Elles s'élèvent à 151 000 €, dont 150 000 € d'aides aux entreprises.

- Les dépenses imprévues

Un montant de 150 000 € est inscrit au titre des dépenses imprévues.

- Les dotations d'amortissement (chapitre 042)

Elles évoluent au rythme des nouveaux investissements. Elles sont évaluées en 2019 à 2,8 M€, en hausse de 100 K€.



II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019



ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF

Les dépenses d'investissement 2019 seront d'environ 36.1 M€, ce qui représente un effort important de MAFCS pour soutenir l'activité économique locale et continuer à jouer son rôle d'aménageur du territoire en termes de voirie, de logement, d'économie, de pistes cyclables et de numérique.

Pour information, le total des restes à réaliser dépenses 2019 : 3,1 M€

A- Dépenses

Développement économique-Tourisme-Emploi	410 K€
Panneaux signalétiques dans les Zones d'activités économiques	40 K€
Entretien des ZAE communautaires	210 K€
Escale Eco	40 K€
Subvention d'investissement tourisme et transport	10 K€
Pépinière Pédebert	110 k€
Opération numérique	1,219 M€
Tablettes (acquisition de tablettes, accessoires divers)	280 K€
Infrastructure numérique (digital MAX)	250 K€
TNI : acquisition de TNI, refonte câblage école	170 K€
Matériel informatique	457 K€
Etudes et participations SIG	62 k€
Sydec pour FTTH	1M€
Fonds de concours collège d'Angresse	350 K€
Voirie	7,443 M€
Programme voirie 2019	5,3M€
Délégation de maîtrise d'ouvrage	961 K€
Signalisation verticale et horizontale	350 K€
Achat de matériel centre technique communautaire	50 K€
Frais d'études	85 K€
Travaux hors compétences de voirie	697 K€
Pistes cyclables et covoiturage	3,1 M€
Urbanisme Logement	2,252 M€
Etudes pour aménagement urbain	82 K€
PLUi	220 K€
PLH - Logements	524K€
Acquisition terrain fonds du lac Hossegor à EPFL - terrains SNCF Tyrosse-Maison Capbreton	406 K€
VEFA restaurant administratif	630 K€
Restaurant administratif	390 K€
Fonds de concours (aides aux communes)	640 K€
Fonds de concours « équipements sportifs »	400 K€
Fonds de concours solidaires	200 K€
Fonds de concours Seignosse salle des Bourdaines	40 K€



Bâtiments et terrains	
Centre technique	132 K€
Futur siège	5,7 M€
Budget patrimoine- bâtiment et entretien terrains des gens du voyage	309 K€
Achats de véhicules	110 K€
Mobilier et matériels divers	100 K€
Pôle sportifs et numérique	2,78 M€
Pôle APPN	900 k€
Pôle rugby	500 k€
Pôle glisse	1,3 M€
Pôle scientifique	80 K€
Dragage lac d'Hossegor	2,1 M€
Travaux perennité port – quai – estacade	500 K€
Gemapi : dont travaux môle Biasini Capbreton	1,6 M€
Opérations patrimoniales terrains Angou Capbreton	600 K€
Remboursement du capital des emprunts	2,1 M€
Dépenses imprévues	50 K€
Résultat reporté	460 K€
TOTAL Restes à réaliser 2018 + BP 2019	36,1 M€
(opérations d'investissement et remboursement capital d'emprunt)	

B-Présentation des engagements pluriannuels

La procédure des autorisations de programme mise en place par MACS depuis le budget 2010 est un instrument de gestion correspondant à une évaluation financière globale d'une opération.

Elle permet, dans le cadre d'une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre de projets d'investissements pluriannuels.

Elles sont complétées par des crédits de paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

1- Budget principal - Opération « Panneaux signalétiques zones d'activité économique »

Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019



ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP Réalisés	CP 2019	CP 2020
Panneaux signalétiques zones d'activités économiques	450 000	126 389,53	71 700	251 910,47

2- Budget principal - Opération « voirie »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP Réalisés	CP 2019	CP 2020
Opération « voirie »	25 000 000	11 634 447,04	6 715 000	6 218 983,79

3- Budget principal - Opération « liaisons douces »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP Réalisés	CP 2019	CP 2020
Opération « liaisons douces »	10 000 000	3 776 059,67	3 213 000	3 010 940,33

4- Budget principal - Opération « dragage du lac d'Hossegor »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Opération « dragage du lac d'Hossegor »	3 700 000	842 935,37	2 100 000	757 064,63

5- Budget principal - Opération « Môle Biasini »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020
Opération « Môle Biasini »	3 200 000	1 500 000	1 700 000

6- Budget principal - Opération « Travaux pour extension du siège de MACS »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020
Opération « Travaux extension siège de MACS »	8 100 000	5 700 000	2 400 000

7- Budget principal - Opération « pôle rugby »

Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019



ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020
Opération « Pôle rugby »	2 500 000	519 000	1 981 000

8- Budget principal - Opération « pôle glisse »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020
Opération « Pôle glisse »	2 500 000	1 317 500	1 182 500

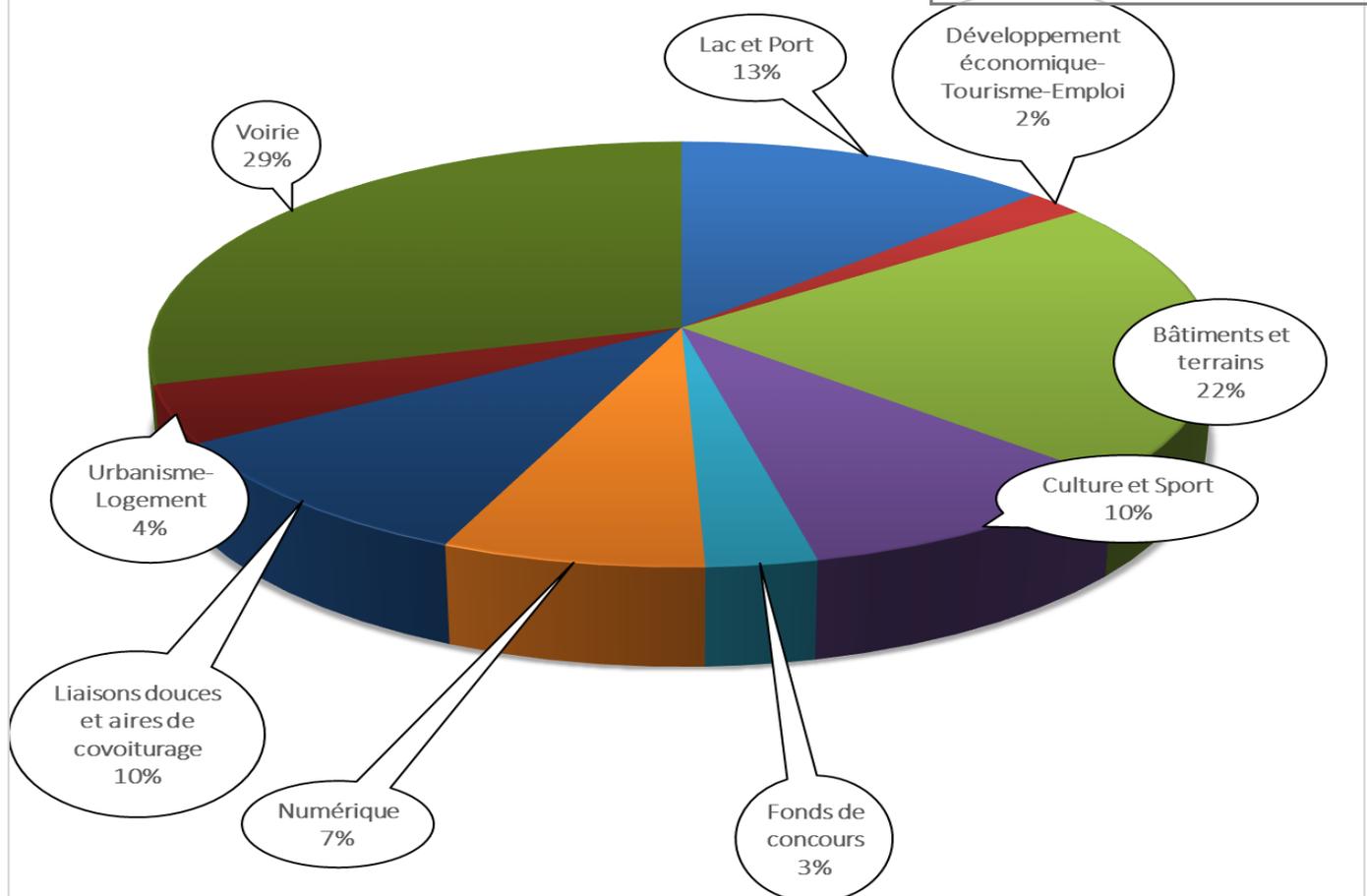
9- Budget principal - Opération « pôle scientifique »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Opération « Pôle scientifique »	3 200 000	80 000	1 560 000	1 560 000

10- Budget principal - Opération « Pépinière d'entreprise Pédebert »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Opération « Pépinière Pedebert »	3 000 000	110 000	1 445 000	1 445 000

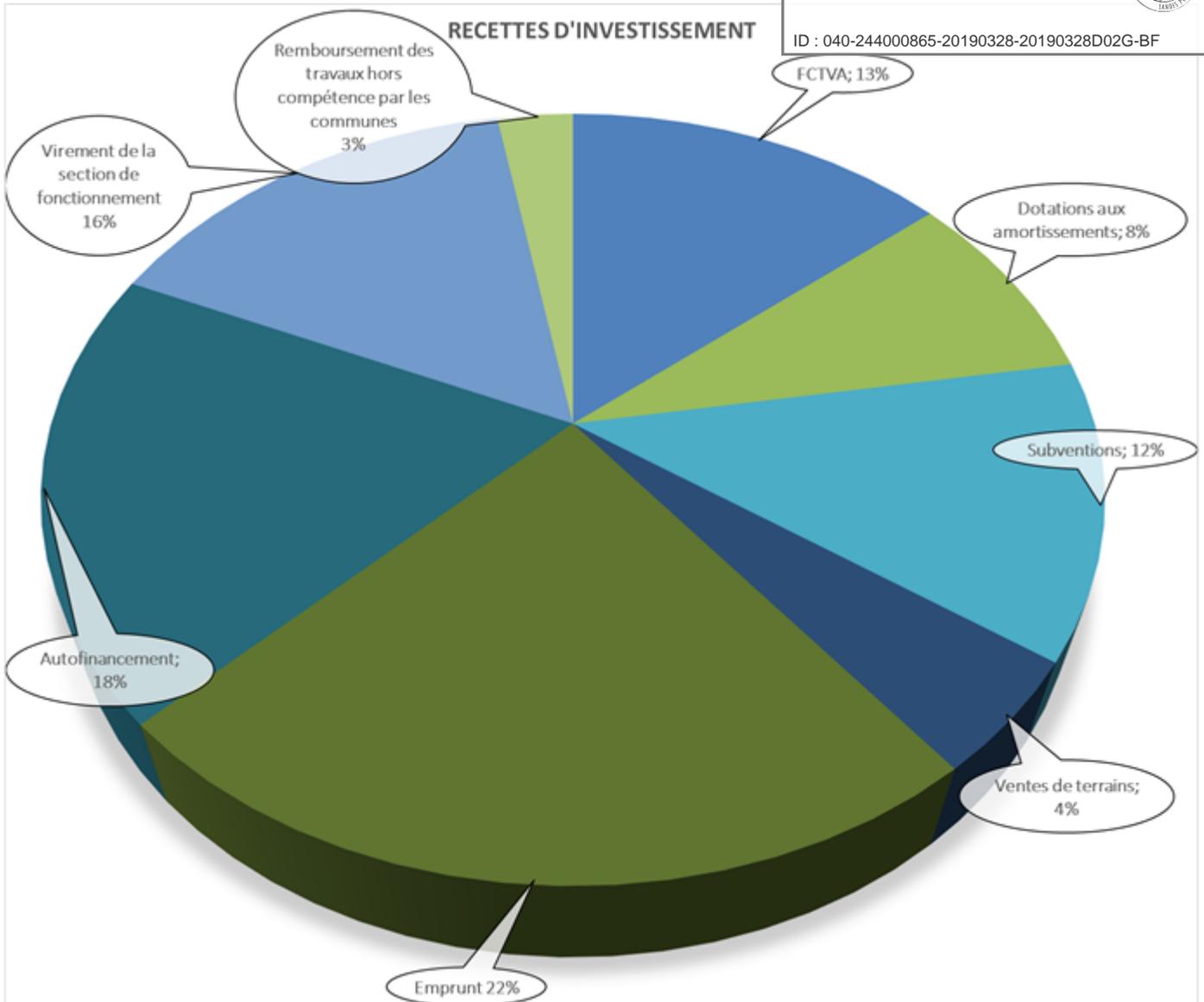
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT



C- Recettes

Pour information total des restes à réaliser recettes 2018 : 1,1 M€

BP 2019	
FCTVA	4 200 K€
Dotations aux amortissements	2 800 K€
Subventions Etat (DETR pour siège de MACS et escale éco à Soustons pour dragage du lac d'Hossegor)	524 K€
Subventions Conseil Régional (pour dragage du lac d'Hossegor et siège de MACS)	548 K€
Subventions Fonds européens FEDER pour dragage du lac d'Hossegor	1 178 K€
Vente terrain siège de MACS	1 580 k€
Subventions diverses	36 K€
Subventions communes (voirie et ZAE)	1 100 K€
Travaux hors compétence voirie	697 K€
Attribution de compensation	350 k€
Opération patrimoniales : terrains ZAE Angou Capbreton	580 K€
Montant emprunt prévisionnel	9,8 M€
Virement de la section de fonctionnement (prévisionnel)	5,2 M€
Autofinancement (prévisionnel)	6 380 K€
TOTAL Restes à réaliser 2018 + BP 2019	36,1 M€



II- Politique Publiques

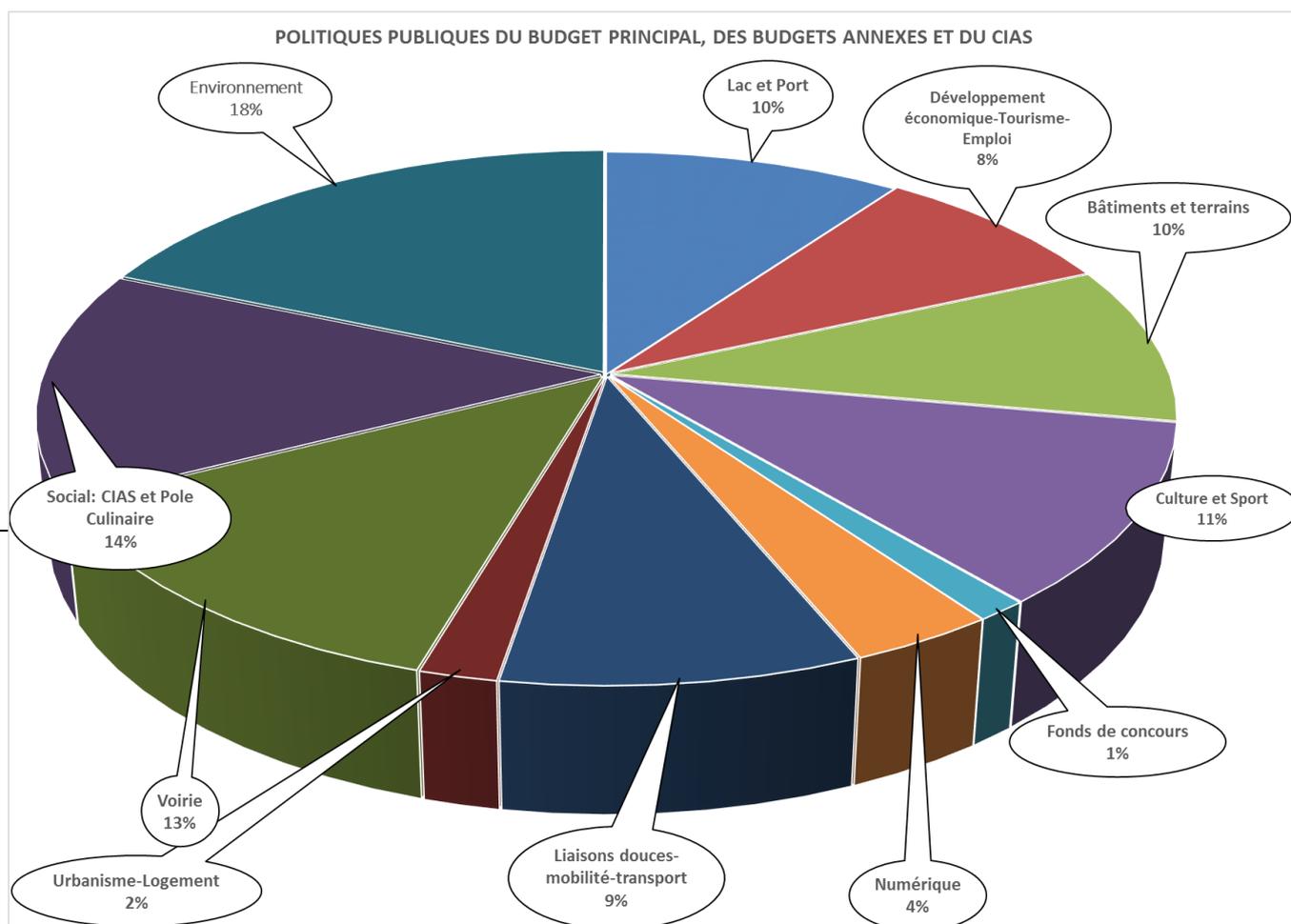
Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019



ID : 040-244000865-20190328-20190328D02G-BF

Afin de donner une représentation synoptique de l'action de MACS, toutes les dépenses réalisées sur l'ensemble des budgets (budget principal + budgets annexes + le CIAS) ont également été regroupées pour représenter les sommes allouées à chaque politique publique en fonctionnement et en investissement.

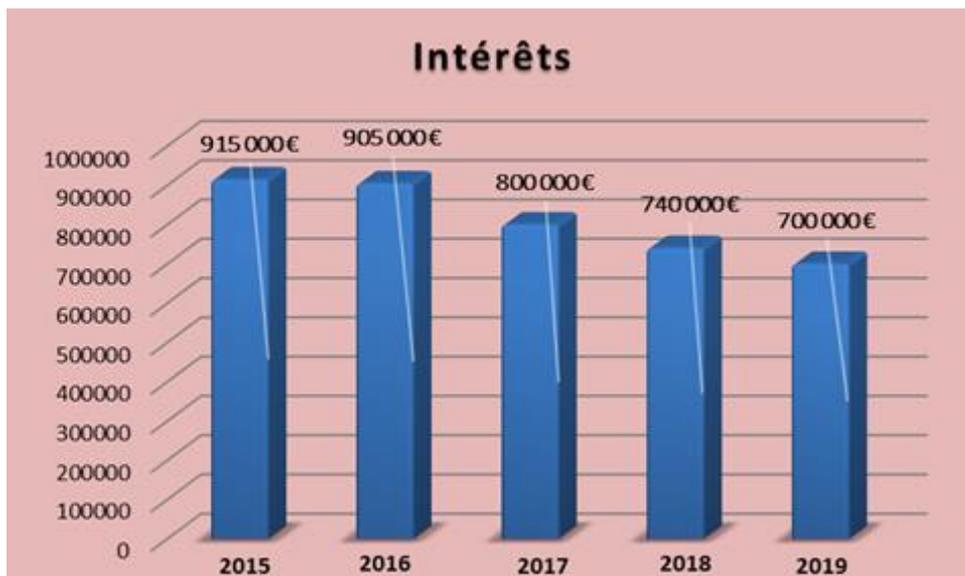
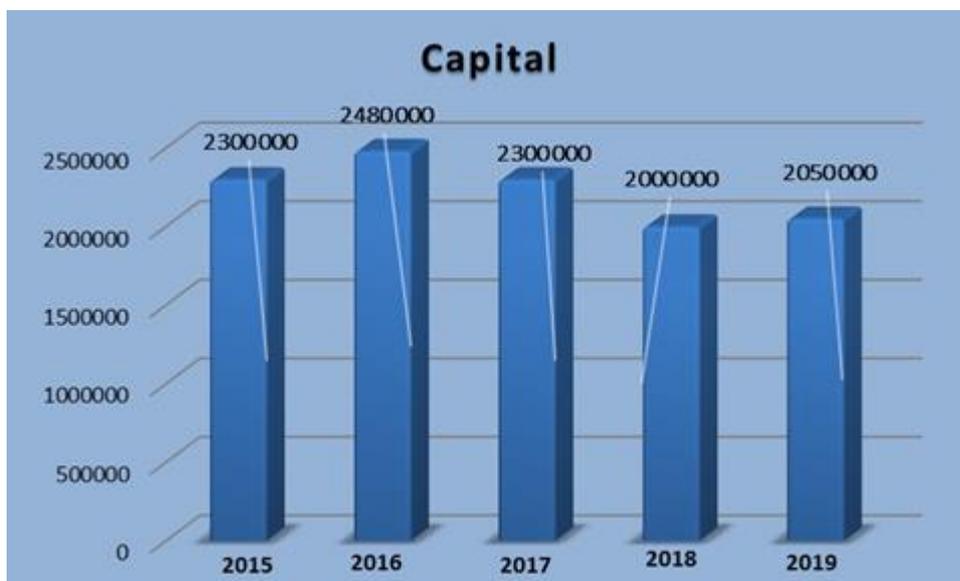


A- Politique d'endettement

Ces trois dernières années, MACS s'est désendettée et n'a pas emprunté. Le capital et les intérêts diminuent.

La dette du SIVOM Côte-Sud transférée représente pour le budget principal en 2018, une annuité de 432 989,51 €.

Évolution de l'annuité d'emprunt de 2015 à 2019 :





Évolution de l'encours de la dette 2015 à 2019 :

L'encours de la dette du SIVOM Côte-Sud représente 4 381 921,59 € au 1^{er} janvier 2018, ce qui va venir augmenter l'encours de la dette du budget principal en 2018.



IV – Budgets Annexes

A- Budget déchets environnement

Pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 12,7 M€ ; elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 148 K€
- Charges de personnel : 95 K€
- Charges de gestion courantes : 12,4 M€ dont la participation au SITCOM pour 12,1 M€ (elle évolue de 2,5% par rapport à 2018) et la participation aux syndicats des rivières pour 309 K€.

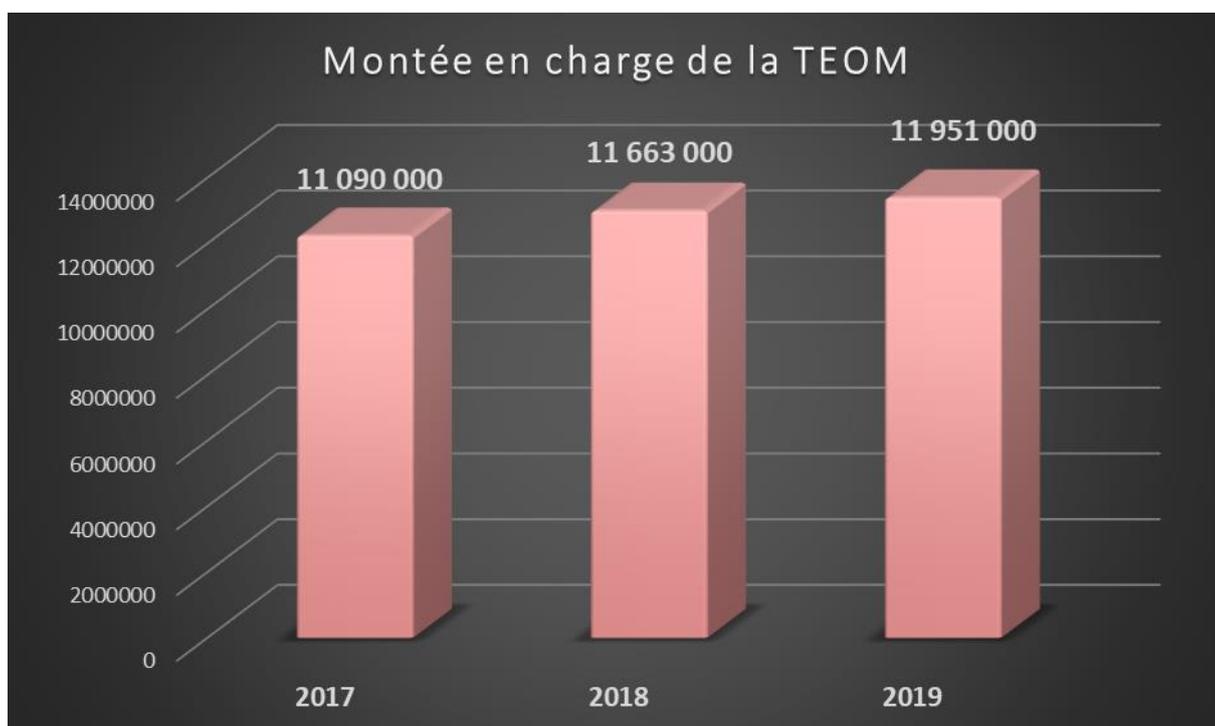
Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 11,9 M€ dont le taux sera inchangé à 11,21 % ; la subvention d'équilibre du budget principal sera portée à 354 K€.

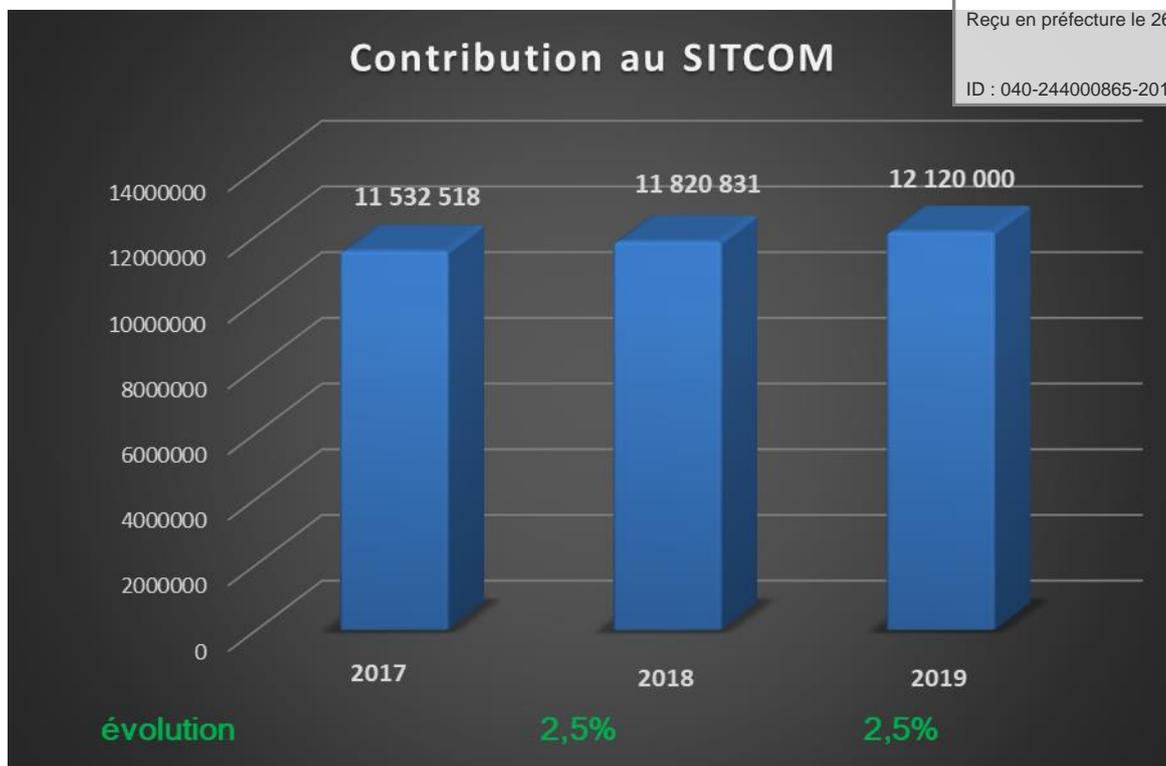
Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1,6 M€ dont 52 K€ de restes à réaliser ; elles se décomposent de la façon suivante :

- 420 K€ pour les aides en faveur de la transition énergétique
- 300 K€ pour GEMAPI
- 150 K€ pour la SEM MACS Energies
- 81 K€ de subventions aux syndicats mixtes de rivières

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes inscrites en emprunt pour un montant de 1,2 M€, par le FCTVA 20 K€, et par la subvention de l'Etat pour le TPECV de 310 K€.

Evolution du produit de la TEOM et de la contribution au SITCOM entre 2017 et 2019 :





B- Budget annexe pôle culinaire

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 4,7M€ ; elles augmentent légèrement par rapport à 2018 et se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 2,6 M€ dont 1,8 M€ pour l'alimentation
- Charges de personnel : 1,7 M€ soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018 correspondant uniquement au GVT
- Charges de gestion courantes : 7,5 K€
- Charges financières : 52 K€
- Dotations aux amortissements : 230 K€

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées par la vente de repas 4,3 M€ et par une subvention d'équilibre de 12 K€.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1,112 M€ dont 241 K€ de restes à réaliser. Sont prévus l'achat de matériel de cuisine pour 185 K€, une provision pour l'agrandissement du bâtiment d'un montant de 500 K€ et le remboursement de l'emprunt à hauteur de 100 K€.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes d'amortissement, le FCTVA et l'autofinancement.

C- Budget annexe aygueblue

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1,6 M€ ; elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 92 K€
- Intérêts financiers : 200 K€ (ils sont en baisse de 10 K€ par rapport à 2018 : un emprunt de 2,5 M€ contracté en 2006 s'est éteint au 31/12/2018, un nouvel emprunt de 400 K€ sur 12 ans a été contracté en 2018 au taux de 1,29 %).
- Participation délégataire Vert Marine: 675 K€
- Amortissement : 320 K€
- Virement à la section d'investissement : 362 K€



Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes suivantes : la subvention d'équilibre du budget principal qui sera portée à 1,554 M€, légèrement inférieure à 2018 (pour rappel, elle était de 1,77 M€), la redevance d'occupation du domaine public payée par le délégataire et un excédent reporté de 74 K€.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1,3 M€ dont 78 K€ de restes à réaliser. Certaines dépenses d'entretien et d'amélioration du bâtiment s'imposent ; elles se décomposent de la façon suivante :

- Construction chaufferie bois : 92 K€ de crédits de paiement en 2019 (voir proposition d'autorisation de programme ci-dessous)
- Travaux d'entretien et pérennité du bâtiment : 75 K€
- Remboursement du capital de l'emprunt : 560 K€
- Résultat reporté : 493 K€

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes inscrites en FCTVA, un virement de la section de fonctionnement en investissement et les dotations aux amortissements.

Autorisation de Programme - Opération « Chaufferie bois »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Opération « Chaufferie Bois »	600 000	92 000	254 000	254 000

D- Budget annexe transport

Pour rappel, ce budget relève de la nomenclature comptable M43 ; il est assujetti à la TVA (non récupération du FCTVA).

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2,3 M€ et se décomposent de la façon suivante :

- Chapitre de charges à caractère général : 58 K€
- Charges de personnel : 125 K€
- Charges de gestion courantes : 2 M€ (participation à Trans-Landes)
- Dotations aux amortissements : 50 K€
- Charges exceptionnelles : 20 K€

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes de VT estimées à 1,8 M€ sur l'année, 72 K€ de recettes voyageurs, un report de l'excédent de 2018 et une subvention d'équilibre du budget principal de 221 K€.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1,2M€ dont 164 K€ de restes à réaliser ; elles sont essentiellement composées de travaux d'aménagement des arrêts Yego (sécurité, accessibilité, aménagement des points de correspondance) pour 595 K€, d'une étude de schéma de mobilité d'un montant de 80 K€ et l'installation de poteaux et signalisation pour 25 K€.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des subventions de l'Etat (FSIPL et DETR) à hauteur de 327 K€ et un emprunt de 762 K€.

E- Budget annexe port

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2,5 M€ ; les principales dépenses se décomposent de la façon suivante :

- Chapitre de charges à caractère général : 770 K€

- Charges de personnel : 601 K€
- Charges financières : 31 K€
- Dotations aux amortissements : 271 K€
- Provisions : 100 K€
- Taxe (impôt sur les sociétés) : 45 K€
- Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement : 742 K€

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes sur les droits de port annuels et de passage à hauteur de 1,7 M€, les redevances commerciales 106 K€, les droits de quai 55 K€ et l'entreposage 87 K€.
 Les tarifs des droits de port ont été revus à la hausse de +6 % lors du dernier conseil portuaire.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1,2 M€ ; elles sont composée du remboursement de l'emprunt 110 K€, d'achat de matériel de transport 125 K€, du désensablement du bassin portuaire pour 750 K€ et de travaux sur le ponton FO à hauteur de 60 K€.

Cette section d'investissement s'équilibre par les dotations aux amortissements à hauteur de 271 K€, une subvention du conseil départemental à hauteur de 32 K€, et du virement de la section de fonctionnement pour 271 K€.

Autorisation de Programme - Opération « Dragage du port »

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Opération « Dragage du port»	2 600 000	750 000	925 000	925 000

F- Budgets Annexes des ZAE :

Il existe 13 budgets annexes de ZAE de MACS :

- La ZAE de MACS à Josse
- La ZAE de MACS à Magescq
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- La ZAE de MACS à Saint Vincent de Tyrosse
- La ZAE de MACS à Capbreton
- La ZAE de MACS à Soustons
- La ZAE de MACS à Saubrigues
- La ZAE de MACS à Benesse-Maremne
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- La ZAE du Marlé à Tosse
- Les ZAE Communales depuis leur transfert au 1er janvier 2017
- La ZAE de Saubusse
- La ZAE de boullins à Josse